

# LES EFFETS DES STRATÉGIES DE CONTRÔLE SUR LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS AU QUÉBEC

Mai 2023

# LES EFFETS DES STRATÉGIES DE CONTRÔLE SUR LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS AU QUÉBEC

## RAPPORT DE RECHERCHE

### RECHERCHE ET RÉDACTION

Joëlle Dussault, Candidate au doctorat en sociologie et chargée de cours en travail social, Université du Québec à Montréal

#### En collaboration avec

Pascale Dufour, Professeure de science politique, Université de Montréal

### REMERCIEMENTS

Tous nos remerciements vont aux groupes qui ont participé à la recherche. L'auteure remercie également l'Observatoire des profilages pour son soutien financier. Dans le même esprit, merci à l'équipe de l'Observatoire pour sa disponibilité et son apport réflexif.

Référence suggérée : Dussault, Joëlle (2023). *Les effets des stratégies de contrôle sur la défense collective des droits au Québec*. Montréal : Observatoire des profilages.

Le rapport peut être consulté sur le site web de l'Observatoire des profilages :  
[www.observatoiredesprofilages.ca](http://www.observatoiredesprofilages.ca)

La reproduction totale ou partielle de ce rapport est permise, à condition d'en citer la source.

Mots clé : défense collective des droits, contrôle, répression, profilage, effet, action politique, organisation communautaire, Québec.

# TABLE DES MATIÈRES

- 01** Faits saillants
- 03** Mises en situation
- 04** Préambule et introduction
- 06** Littérature
- 07** Méthode
- 08** Résultats
- 10** Principales situations de contrôle de l'activité politique
- 16** Les effets sur la défense collective des droits
- 22** Quelle place pour la justice sociale ?
- 23** Outils et pistes futures

# ACRONYMES

<b>CLAC</b>	Convergence des luttes anticapitalistes
<b>COBP</b>	Collectif opposé à la brutalité policière
<b>COMPOP</b>	Comité populaire Saint-Jean-Baptiste
<b>CPRP</b>	Commission Populaire sur la Répression Politique
<b>ENVIRO PLUS</b>	Environnement vert plus
<b>FAQ</b>	Femmes autochtones du Québec
<b>LDL-QC</b>	Ligue des droits et libertés - section de Québec
<b>MTL ANTIFASCISTE</b>	Montréal Antifasciste
<b>OPDS</b>	Organisation populaire des droits sociaux
<b>RAPSIM</b>	Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal
<b>REPAC</b>	Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches
<b>RCLALQ</b>	Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec
<b>TROVEPO</b>	Table Ronde des Organismes Volontaires en Éducation Populaire de l'Outaouais

# FAITS SAILLANTS

La défense collective de droits se retrouve à la fois dans :

- Les groupes salariés du milieu communautaire
- Les syndicats via la défense collective des droits liés au travail
- Les groupes qui font de la défense de droits sans par ailleurs avoir de subvention constante ni de reconnaissance gouvernementale à cet égard.

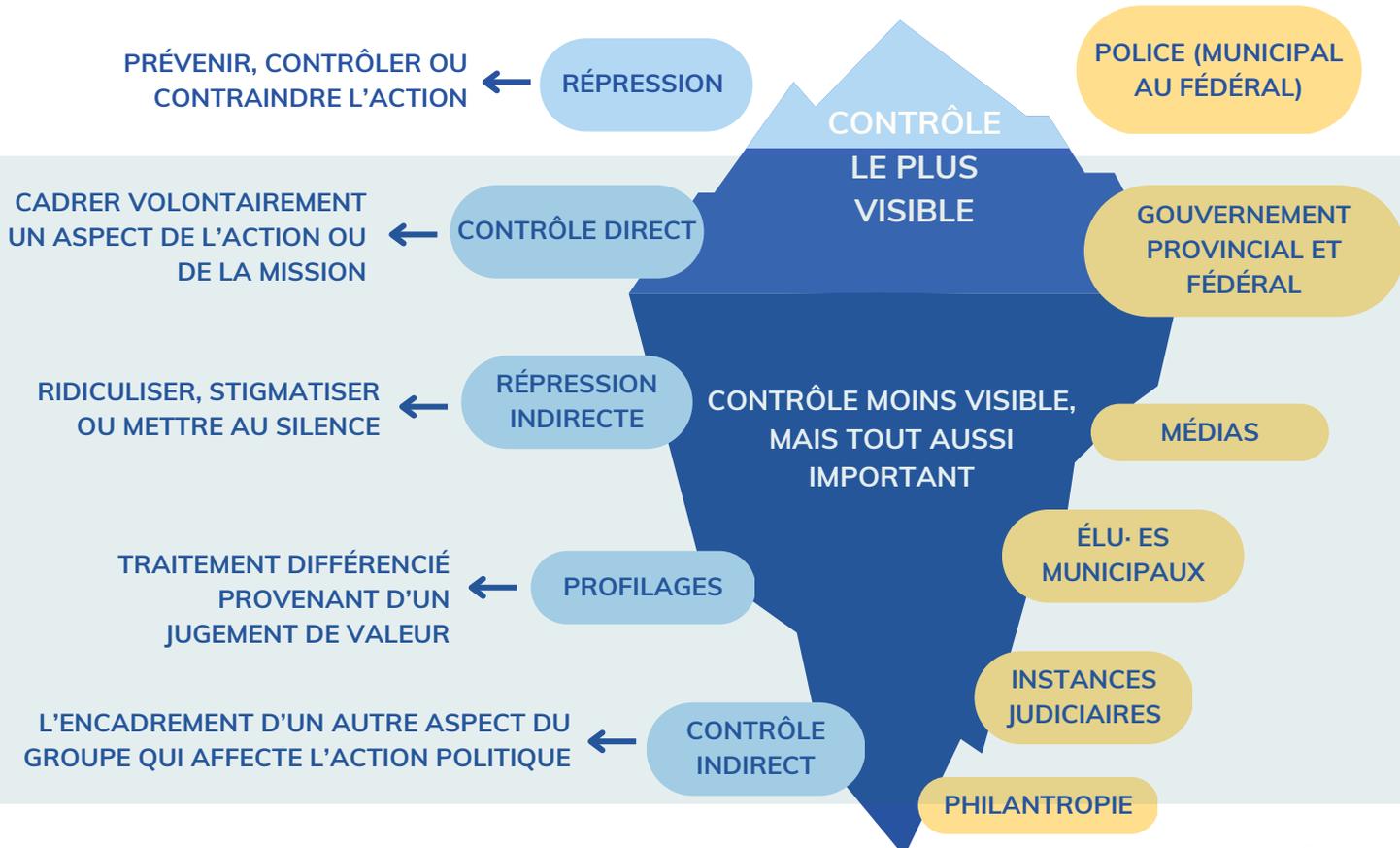
Leurs objectifs ? **Améliorer les conditions de vie des gens et des communautés** grâce à une plus grande justice sociale.

## LES STRATÉGIES DE CONTRÔLE

Les stratégies de contrôle sont multiples et sont exercées par plusieurs acteurs différents. Ces stratégies peuvent intervenir avant, pendant ou après une action.

Les stratégies de contrôle sont utilisées à leur égard lors de plusieurs situations différentes : prise de parole publique, manifestation, affichage, occupation, à l'occasion d'un rassemblement, d'une rencontre avec un·e élu·e ou durant une démarche légale.

Volontairement ou non, elles ont en commun de nuire à l'action politique. Sans nécessairement être coordonnées, elles finissent par rendre l'action politique difficile à réaliser, même lorsque celle-ci est légale et peu subversive.



# MÉTHODE

22 entretiens en ligne ont été réalisés en 2021 auprès de groupes qui font de la défense collective des droits qui disent avoir vécu un contrôle de leurs actions politiques.

# EFFETS

Les résultats de l'analyse effectuée indiquent un **vaste champ d'impacts**, autant sur les personnes participantes et militantes que sur les employé-es, l'organisation et la mission des groupes.

Les effets sont également à **différents niveaux de gravité et de durabilité**. Certains se vivent dans l'immédiat, alors que d'autres s'échelonnent à moyen, voire à long terme.



## Précarisation de l'activité politique subséquente

Dépolitise les actions, démobilise, limite la gestion d'événements futurs, sort de la logique de l'organisation communautaire



## Effets physiques, juridiques et matériels

Blessure, perte d'emploi, judiciarisation, bris matériel



## Effets psychologiques et socioaffectifs

Colère, impuissance, trauma, perte du sentiment de sécurité, affecte la dignité



## Représentations sociales

Alimente les préjugés, représentation de dangerosité, image négative reproduite



## Intériorisation des normes

Normalise le contrôle hausse le seuil de tolérance, intègre l'argumentaire de l'instance en situation de pouvoir



## Intensification de l'engagement

Crée de nouveaux réseaux et de nouvelles pratiques

Même si le contrôle est involontaire, de faible intensité ou très ponctuel, il **laisse des traces déterminantes** sur les trajectoires individuelles et collectives.

**Les personnes souvent déjà vulnérables** à cause des effets du profilage le sont encore plus.

Les stratégies de contrôle exercées à l'égard des groupes ont pour **effet de les sortir de leur mission de défense collective des droits** ou de limiter le potentiel de cette mission.

# MISES EN SITUATION

Afin de mettre en évidence qu'un seul événement peut susciter de multiples effets sur les groupes de défense de droits, nous débutons ce rapport avec deux mises en situation fictives :



Plusieurs groupes se coordonnent durant des mois pour réaliser l'occupation d'un bureau d'élu afin d'y faire entendre leurs revendications pour des mesures concrètes contre la pauvreté. Une membre d'un groupe d'alphabétisation accepte d'y prendre la parole. Avec le soutien de l'organisatrice communautaire, elle rédige et pratique un discours pendant plusieurs semaines.

Des dizaines de personnes sont présentes à l'occupation. Les gens ont des pancartes et chantent des chansons. L'élu n'est pas là et ses deux employés se sont enfermés à clé dans un bureau. Entre-temps, plusieurs policiers entrent dans le hall où les gens sont rassemblés.

À la vue de la police, la membre panique. Lire à voix haute, devant des gens, c'est déjà un énorme défi. La simple vue de policiers brise l'élan de confiance qu'elle avait. Même sans brutalité physique, elle n'arrive pas à se sentir en sécurité et quitte l'action avec une intervenante.

Alors que ce moment devait lui servir à gagner confiance en elle et mettre de l'avant ses nombreuses aptitudes, la manière dont le bureau d'élu gère la situation a des effets pendant plusieurs semaines sur la militante. En fait, elle ne sait pas si elle sera un jour capable de reprendre la parole publiquement. Les organisatrices, qui avaient pourtant bien préparé les membres, se demandent quelles actions restent à leur portée.

Un groupe militant pour de meilleures conditions de travail participe à une grande manifestation syndicale. Bien que leurs activités soient généralement liées à l'éducation populaire et à la formation, le groupe est entouré d'un cordon de policiers durant tout le trajet. Alors que des fumigènes sont ouverts par plusieurs syndicats différents, seuls deux membres de ce groupe reçoivent des constats d'infraction pour l'utilisation de fumigène.

Par peur des conséquences, le groupe apprend le mois suivant qu'une association de personnes sans statut avec qui ils collaborent préfère ne plus venir à leurs actions. Un groupe communautaire les informe également de leur retrait, par peur de perdre leur financement si on les associe à une action trop radicale.

Des mois plus tard, les deux constats d'infraction sont invalidés en cour. Bien que le groupe ait payé les frais juridiques et ait aidé aux démarches, les deux militants se retirent ; ils sont épuisés.



# PRÉAMBULE ET INTRODUCTION

La défense collective de droits est une approche qui se retrouve à la fois dans les groupes salariés du milieu communautaire, dans les syndicats via la défense collective des droits liés au travail, puis dans les groupes qui font de la défense de droits sans par ailleurs avoir de subvention constante ni de reconnaissance gouvernementale à cet égard. On y trouve donc des groupes avec différents niveaux de structuration dans lesquels il peut y avoir, ou non, des personnes salariées, participantes, militantes, du financement public et privé ainsi que les redditions de compte qui les accompagnent. Tous avancent, à leur manière, les objectifs de la défense collective des droits : aborder les enjeux structurels qui causent les situations vécues individuellement comme la pauvreté, l'itinérance ou encore la discrimination, puis contribuer à une plus grande justice sociale.[1]

Plutôt que de cibler l'une de ces branches, nous avons recruté des groupes de ces différents milieux, permettant de rendre compte des manières dont sont affectés les groupes qui s'inscrivent dans la logique de la défense collective des droits.

Leur présence et leurs moyens d'action sont le signe d'une démocratie en santé, dans laquelle peuvent s'exprimer, revendiquer et avoir un impact des individus et des groupes qui tentent d'obtenir une plus grande reconnaissance d'injustices et d'enjeux sociaux. Par ailleurs, les groupes qui font de la défense collective de droits vivent de nombreux obstacles à la réalisation de leur mandat. C'est spécifiquement cette question des freins à la mobilisation collective que ce rapport détaille.

Différentes stratégies de contrôle peuvent interférer avec les activités de défense de droits. Ces stratégies peuvent nuire à l'ampleur des actions effectuées par les groupes, influencer le type de moyens sélectionnés ou encore la fréquence de leurs actions.

## SPÉCIFICITÉS DU RAPPORT

La recherche effectuée a la particularité d'analyser les enjeux de contrôle de l'action politique à partir de groupes et individus d'emblée vulnérabilisés socialement. La majorité des groupes que nous avons interrogés sont composés de populations vulnérables et donc, qui sont d'entrée de jeu précaires. La force principale de ce rapport est donc de montrer l'ampleur des effets de formes de contrôle qui peuvent sembler parfois anodines, mais qui ont des impacts majeurs sur la trajectoire de personnes dont la place comme acteur politique est déjà précaire et pour qui l'accès à l'espace public est déjà restreint.

[1] Lorsque le rapport fait état d'une réalité pouvant affecter tous ces types de groupes, il est simplement écrit *les groupes*. Pour expliquer des enjeux spécifiques à l'un ou l'autre des types de groupes, nous spécifions s'il s'agit d'un groupe communautaire reconnu pour sa mission de défense de droits ou non.

## D'OÙ VIENT L'IDÉE

L'idée d'une recherche portant spécifiquement sur les effets des stratégies de contrôle vécues par les groupes qui font de la défense collective de droits est venue des audiences de la Commission populaire sur la répression politique (CPRP)[2].

Il en ressortait, notamment, que les groupes de défense de droits ne faisaient pas que défendre leurs membres; ils vivaient eux-mêmes des stratégies de contrôle. Sans avoir pu traiter de cet aspect lors de la CPRP, la création de l'Observatoire des profilages en 2019 a été l'occasion d'initier une recherche traitant spécifiquement des différentes formes de contraintes à la défense collective des droits. S'il s'agit d'un enjeu important, encore peu d'études en documentent l'ampleur et les effets.

L'objectif est donc de prendre la mesure, au moins partiellement, des effets à court terme et à long terme de ces stratégies de contrôle sur les individus, les groupes et leur mission.

En identifiant les situations dans lesquelles sont le plus souvent vécues les stratégies de contrôle, les conclusions de ce rapport pourront informer les différents acteurs concernés sur certains de leurs effets sur la mission de défense collective de droits. Les pistes dégagées pour rendre visible et faire cesser les pratiques de contrôle pourront, nous l'espérons, inspirer à la fois le milieu académique, juridique, gouvernemental et la société civile à mettre de l'avant des stratégies de préservation et de valorisation du rôle vital de la défense collective des droits pour notre société.

## PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE DU RAPPORT

Le rapport présente les différentes stratégies de contrôle qu'il est possible de rencontrer en faisant de la défense collective des droits. Nous abordons ensuite différentes situations dans lesquelles sont vécus ces stratégies de contrôle, puis les effets qu'elles peuvent créer. La dernière section du rapport partage des initiatives afin de dénoncer ces stratégies de contrôle et leurs impacts.

[2] Commission populaire sur la répression politique (Bellot, C., Dupuis-Déri, F., Dussault, J., Lemonde, L., et Morin, A. D.). (2016). *Étouffer la dissidence: Vingt-cinq ans de répression politique au Québec*. Lux éditeur. Cette initiative avait pour objectif de documenter l'ampleur de la répression politique au Québec depuis 1990. À partir d'une centaine de témoignages d'individus et de groupes recueillis lors d'audiences populaires, la CPRP a pu démontrer l'importance de ce phénomène non seulement dans tout le Québec, mais également de la part de différents acteurs sur plusieurs mouvements sociaux différents.

# LITTÉRATURE

Les stratégies de contrôle sont multiples et sont exercées par plusieurs acteurs différents. Volontairement ou non, elles ont en commun d'affecter l'action politique. Nous vous présentons les grandes catégories de contrôle qui influencent la défense collective des droits.

## Répression politique

La répression politique rassemble les moyens de prévenir, contrôler ou contraindre l'action collective.

- À la fin d'une rencontre, un sous-ministre menace de couper le financement d'un groupe s'il dénonce publiquement une situation dans laquelle ce ministère est impliqué.

## Répression indirecte

Ce type de répression inclut des techniques pour ridiculiser ou stigmatiser une cause, un groupe, une personne ou une tactique, ainsi qu'une mise au silence, de sorte que les revendications, les propositions et les actions d'un groupe ne sont jamais diffusées, entendues ou reçues. Même s'il n'y a pas de geste physique, la répression indirecte peut avoir des effets violents.

- Des policiers tournent au ridicule une campagne d'affichage contre le harcèlement de rue durant l'interpellation des militant·es qui posent les affiches.
- Un élu municipal dit dans les médias que les personnes participant à un campement sont dangereuses.
- Malgré plusieurs actions, des communiqués de presse et des appels aux élus, un groupe contre la déportation des personnes sans statut n'arrive jamais à obtenir d'attention médiatique ou politique.

## Contrôle direct

Le contrôle a pour objectif de cadrer un individu, un groupe ou un aspect de ces derniers.

- Le contrôle volontaire de l'action politique, c'est par exemple d'exiger une assurance ou une heure précise de départ pour une manifestation, alors que rien n'oblige à le faire.

## Profilage

Basé sur un jugement de valeur ou une opinion plutôt que sur un motif réel, le profilage est le traitement différencié d'une personne ou d'un groupe. Dans les cas qui nous préoccupent, un enjeu de sécurité est souvent prétexté. On retrouve différents profilages qui peuvent s'imbriquer, comme le profilage social, racial, politique et généré.

- Assumer qu'un groupe est dangereux parce qu'il participe à une occupation contre l'exploitation pétrolière et leur interdire de distribuer leur tract devant son commerce.

## STRATÉGIES DE CONTRÔLE

## Contrôle indirect et encadrement

Les moyens de contrôle peuvent parfois indirectement avoir un effet sur l'action politique. En encadrant un autre aspect du groupe, on peut affecter involontairement la possibilité de faire de l'action politique.

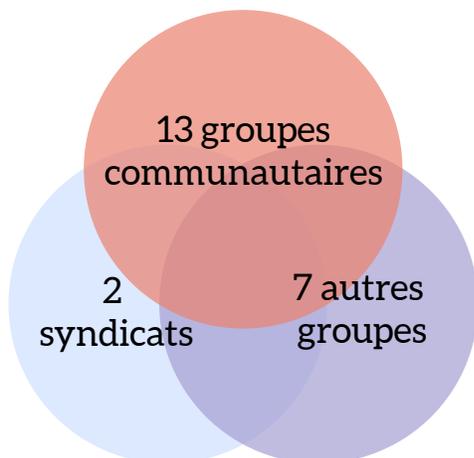
- Un bailleur de fonds met dans les conditions de financement que le groupe ne peut pas poser de gestes illégaux. Pourtant, certains règlements inconstitutionnels, comme le règlement P-6 à Montréal, entravent le droit de manifester avec des exigences illégitimes. En obligeant à respecter la loi pour être financé, on contraint indirectement le droit de manifester tant que ce règlement perdure. En manifestant avant que le règlement ne soit invalidé, on est dans l'illégalité et donc, on contrevient au contrat avec le bailleur de fonds.

# MÉTHODE EN BREF

Le rapport se base sur l'analyse d'entrevues effectués en ligne auprès de 22 groupes faisant de la défense collective de droits et qui considèrent avoir vécu les effets d'une ou plusieurs stratégies de contrôle nuisant au volet collectif de défense de droits.

Onze (11) de ces groupes ont témoigné à la CPRP en 2014-2015. S'y sont ajoutés 11 groupes dont la contestation politique a été entravée depuis 2015, permettant ainsi de documenter les effets à court et à long terme des contraintes de l'activité politique.

La défense collective de droits peut se faire par des groupes communautaires, des syndicats et des groupes qui ne sont pas spécifiquement reconnus à cet effet par le gouvernement. Peu importe la structure du groupe, l'objectif de la défense de droits est toujours d'améliorer les conditions de vie des gens et des communautés en créant des ressources alternatives, de nouvelles connaissances et des moyens de les diffuser pour une plus grande justice sociale. Nous avons interrogé :



-  8 des groupes ont des activités locales
-  8 des groupes ont des activités régionales
-  6 des groupes ont des activités nationales

À l'image de la pluralité de causes de la défense collective des droits, les groupes rencontrés sont impliqués dans un ou plusieurs des enjeux suivants : racisme, environnement, éducation populaire, action communautaire autonome, droits humains, droits des personnes assistées sociales, conditions de travail et d'étude, enjeux autochtones, brutalité policière, logement, anticapitalisme, droits des femmes, droits des personnes sans statut et itinérance.

# RÉSULTATS

Les stratégies de contrôle de la défense collective des droits peuvent s'effectuer par plusieurs acteurs de manière simultanée. Sans nécessairement être coordonnées, ces stratégies peuvent intervenir avant, pendant ou après une action.



Élu·es  
municipaux



Différents  
corps policiers



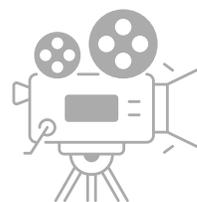
Philanthropes,  
etc.



Gouvernement  
provincial et  
fédéral



Instances  
judiciaires



Médias

Les groupes interrogés soulignent que ces stratégies sont mises de l'avant dans plusieurs situations différentes : prise de parole publique, manifestation, affichage, plainte à une instance officielle ou encore à l'occasion d'un rassemblement.



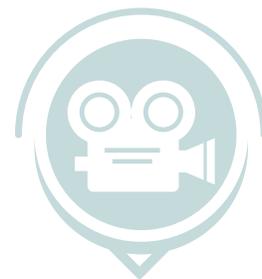
- Affichage
- Tractage
- Formation
- Cercle de lecture
- Atelier-discussion



- Manifestation
- Occupation
- Blocage
- Rassemblement
- Action ou activité artistique

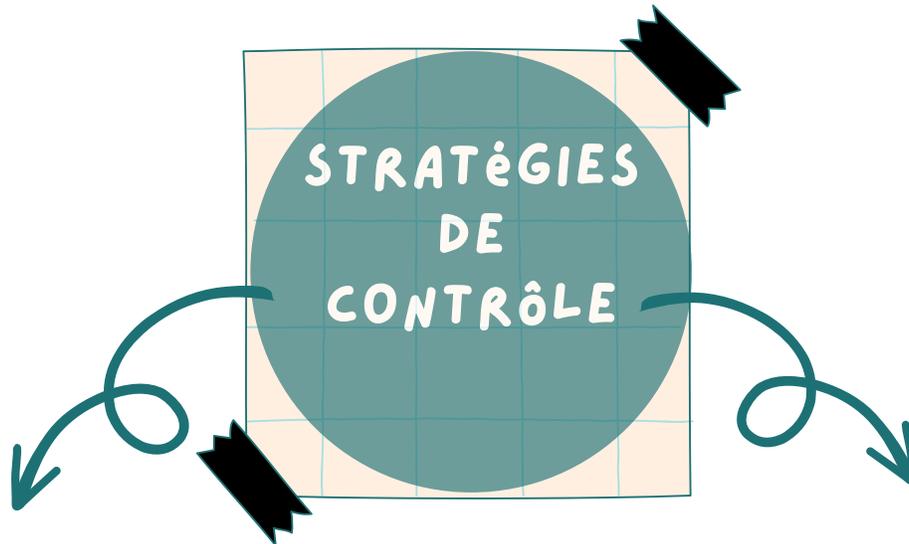


- Démarches légales
- Participation à une table de concertation, sur un comité
- Rencontre d'élue ou décideur



- Conférence de presse
- Entrevue médiatique
- Publication de rapport, journal
- Lettre ouverte
- Pétition

Chacun de ces modes de contrôle peut avoir des effets directs et indirects, suivant leur mise en application. La catégorisation qui suit pourrait donc différer selon la mise en application des stratégies de contrôle.



## Répression et contrôle direct

- Émission d'une amende
- Émission d'un constat pour l'action pourtant légale
- Émission d'un constat pour une autre raison
- Arrestation
- Brutalité policière
- Empêchement de l'activité
- Utilisation de règlements inventés pour justifier l'intervention
- Utilisation de règlements invalides pour justifier l'intervention
- Infiltration
- Indicateurs
- Menace
- Harcèlement
- Intimidation

## Répression et contrôle indirect

- Diffusion d'une image de dangerosité
- Pose un jugement de valeur à propos de la cause ou du moyen d'action
- Couverture médiatique disproportionnée
- Impossibilité d'obtenir une couverture médiatique
- Demande disproportionnée d'information
- Coupure de services ou de financement
- Disproportion des moyens utilisés
- Surveillance individuelle
- Surveillance du groupe

# PRINCIPALES SITUATIONS DE CONTRÔLE DE L'ACTIVITÉ POLITIQUE

Nous présentons trois des principales situations autour desquelles se déploient plusieurs stratégies de contrôle :

- 1 Événement d'envergure
- 2 Occupation d'un espace privé
- 3 Activité dans l'espace public

## 1 ÉVÈNEMENT D'ENVERGURE

Dans le but d'exprimer leur désaccord avec certaines politiques, les groupes de défense collective des droits participent à des événements d'envergure comme les contre-sommets, les contestations envers la COP15 ou encore entourant le Plan Nord en 2012[3]. Souvent sur plusieurs jours, ces événements rassemblent différents groupes qui organisent et participent à des manifestations, des conférences de presse, des débats, des activités de préparation d'affiches et d'autres types d'actions. L'effectif policier est généralement majeur, rassemblant différents corps policiers des paliers municipaux aux fédéraux. La moitié des groupes rencontrés ont notamment participé au G7 du 7 au 9 juin 2018 à Québec afin de signifier leur désaccord avec certaines orientations politiques, mais également dans le but de sensibiliser la population à ces enjeux. Comme pour plusieurs événements d'envergure, différentes stratégies de contrôle à leur égard ont été observées dans les jours précédant l'événement, durant le G7 et après celui-ci :

« La présence policière a commencé environ une semaine avant le G7. On avait des appels plus fréquents de la police. Ils essayaient de nous faire dire des noms de gens impliqués. Quand la GRC a débarqué, trois jours avant le G7, là les photos ont commencé : tu sors fumer ta clope, il y a des photos de toi. Pendant les jours du G7, on prêtait nos locaux à différents groupes militants, donc un policier en civil avec une oreillette était devant nos locaux tout le long. On s'attend à plus de surveillance quand il y a ce genre d'événement, mais ça a impliqué toute sorte de mesures sécuritaires comme ne pas rentrer seule chez soi. Il y a tout le souvenir des histoires de kidnapping [du Sommet des Amériques en 2001 à Québec] qui reviennent et on se demande si ça va se passer de nouveau. Après le G7, la police n'arrêtait pas de m'appeler. Ils voulaient trouver des gens qui avaient participé à des actions en particulier. J'ai pris congé une semaine de manière stratégique pour éviter ça. (Compop) »

[3] Les sommets nommés G7, G8 et G20 sont des rencontres de dirigeant-es des principales puissances étatiques mondiales afin de déterminer ensemble des directions internationales sur l'économie, l'éducation, la santé, l'environnement et d'autres sujets d'intérêts, ayant un impact sur la qualité de vie des gens. La COP15 rassemble également ces dirigeant-es, en plus de compagnies privées afin d'aborder spécifiquement des enjeux de biodiversité.



La police a vraiment usé de toutes les tactiques désagréables pour intimider. Deux agents, un du SPVQ et un de la GRC, m'attendaient à côté de mon auto après mon travail. Ils faisaient un peu le *bon cop, bad cop*. Il y en avait aussi devant chez moi le matin et d'autres qui m'appelaient par mon nom dans la rue. D'autres sont débarqués deux fois au RÉPAC sans s'annoncer. On leur a dit de prendre un rendez-vous comme tout le monde, mais nos membres ne comprenaient pas trop pourquoi la police venait ici. Dans le fond, ils voulaient nous interroger, qu'on devienne informateur. C'est des pratiques vraiment désagréables, vraiment intimidantes. L'impact sur le droit de manifester est terrible. (REPAC)



Ces extraits démontrent l'importance de la surveillance envers des groupes qui font de la défense collective des droits. Le comité de veille de la Ligue des droits et libertés et d'Amnistie internationale a d'ailleurs documenté l'importance du climat de peur et d'intimidation instauré à Québec durant le G7[4]. La surveillance a la particularité d'être effectuée à leur égard sans qu'aucun geste illégal ne soit commis. Il s'agit de surveillance dite prospective, basée sur l'impression que certains individus ou groupes pourraient commettre des actes illégaux.

Il ressort de l'expérience des groupes interrogés l'insistance de différents corps policiers pour obtenir des informations sur d'autres groupes via des tactiques jugées intimidantes et harcelantes. Le cas des groupes communautaire se distingue ici en ce que la surveillance prospective à des actes criminels se fait non seulement à leur égard, mais également en les utilisant pour surveiller d'autres groupes et individus. Les groupes communautaires soulignent le travail d'antagonisation que la police fait pour les convaincre de la dangerosité d'autres groupes et donc, de l'importance de leur collaboration pour les surveiller. Il s'agit d'une tactique policière nommée facilitation sélective.

En participant à des événements d'envergure, les groupes vivent plusieurs autres stratégies de contrôle dont la brutalité policière, des arrestations préventives, reçoivent des insultes et ont fréquemment un traitement péjoratif de la part d'élu-es et de médias. La représentation de dangerosité à leur égard est fréquemment mise de l'avant pour justifier l'ampleur des mesures de sécurité. Par exemple, Québec a installé des dizaines de caméras pour le G7, sans par ailleurs les enlever par la suite. Le discours sécuritaire entourant ces événements est donc une occasion d'ajout de mesures de contrôle qui sont ensuite souvent laissées en place.

## **ANTIFASCISME, ANTI-RACISME ET PROFILAGE**

Les dernières années ont vu le phénomène des manifestations et contre-manifestations de groupes racistes et fascistes s'accroître au Québec. Les témoignages soulignent le traitement différencié de la police à l'égard de ces groupes, qui sont généralement davantage protégés par la police, y compris lorsque des personnes ayant des vestes pare-balles, des gants forcés et des matraques y sont présentes.



Lors de la manif de la Meute à Trois-Rivières en 2019, la police nous a interdit de prendre la rue pour faire notre manif anti-racisme. Ils essayaient de nous encadrer pour qu'on ne puisse pas partir, mais en laissant les autres manifester. En essayant de protéger le droit des autres de manifester des idées racistes, ils restreignaient littéralement nos droits à nous. (MTL Antifasciste)



Cet exemple implique qu'au-delà du moyen en soi, le message de la manifestation ainsi que l'évaluation prospective du danger potentiel font varier le contrôle exercé sur l'action. Rappelons qu'un ancien chef de police dirigeait la sécurité du groupe la Meute, posant la question du lien entre l'alignement des valeurs des personnes en situation de pouvoir (ici, les forces de police) et les choix des stratégies de contrôle utilisées.

[4] Filion, N., Paul, G., et Lemonde, L. (2018). *Manifester sous intimidation*. Rapport de mission d'observation du G7. Montréal : Ligue des droits et libertés.

## 2

## OCCUPATION D'UN ESPACE PRIVÉ

L'occupation d'un espace privé comme un bâtiment, un bureau d'élu.e, un terrain privé ou un commerce est fréquente en défense collective des droits. L'occupation sert tout d'abord à rendre visible et faire entendre des revendications à une instance autrement difficile d'accès, potentiellement pour y forcer une négociation. Elle sert également à perturber l'organisation habituelle de cette instance, de sorte qu'elle vive également des impacts de la situation qui nuit aux personnes qui y sont subordonnées. L'occupation répond également à un besoin de survie, comme pour certains campements érigés dans différentes villes du Québec.

Bien que tous les campements n'aient pas nécessairement de plateforme politique, certains d'entre eux, dont le campement Notre-Dame en 2020 à Montréal, avaient un fonctionnement collectif et des revendications claires, notamment quant au droit au logement. L'extrait qui suit relate la manière dont leur éviction des terrains du ministère des Transports a été effectuée :



Le démantèlement du campement Notre-Dame a été d'une violence inouïe. Nos membres nous en parlent encore comme un événement extrêmement traumatisant de leur travail. Le RAPSIM s'est positionné contre cette violence qui n'était pas nécessaire. Au moment de l'expulsion, les gens étaient coincés dans un périmètre avec des chevaux et les intervenants ne pouvaient pas entrer pour les aider, ils se sont même fait poivrer par la police. Qu'est-ce qu'ils pensaient qu'il allait arriver ? Je pense qu'ils voulaient isoler les gens pour les contrôler. C'est extrêmement préoccupant de voir qu'on a une administration municipale qui va jusque-là pour démanteler un campement sans offrir d'alternative. Malgré ce qu'ils en disent, on le sait que les ressources sont à pleine capacité. (RAPSIM)



L'extrait suivant reprend un échange entre un salarié et une militante d'un groupe de défense de droits des personnes assistées sociales. Au cours des dernières années, ce groupe a fait plusieurs occupations, notamment de bureaux d'élu.es dont le mandat était lié aux enjeux qu'ils défendent :



Yolanda  
On a essayé d'occuper un bureau d'élu en 2016. La police montée était dehors et les policiers à l'intérieur nous ont coincés dans l'ascenseur. Ils nous ont poussés avec beaucoup de force.

Karl  
Poussés, coups de matraque, puis au final, on n'a jamais été écoutés, c'est ça qui est terrible là-dedans. On ne croit plus au fait de rencontrer les politiciens. Deux ans avant, on a rencontré une autre élue du quartier. Elle nous a écoutés sur le moment, mais quelques mois après, elle a coupé dans l'aide sociale...

Yolanda  
Qu'est-ce qu'il nous reste alors pour nous faire entendre par les politiciens ? Nos membres sont des personnes âgées, il y a des capacités qu'on n'a plus et notre groupe, de toute façon, est pacifique. C'est un message qu'on veut livrer. Le fait qu'on défende nos droits, c'est ça le problème. On devrait rester, regarder, endurer, accepter et ne rien faire. Je pensais pouvoir m'exprimer, mais chaque fois que je le fais, on me réprime. Ce n'est pas seulement physique comme violence, c'est mental.» (OPDS)



Dans les exemples cités, le traitement asymétrique ne vient pas de l'avis d'expulsion en tant que tel. Il provient de la manière de faire l'expulsion, de l'intensité des moyens utilisés et parfois de la rapidité avec laquelle l'injonction est obtenue. Lors de l'occupation d'un terrain sur lequel un projet d'extractivisme devait avoir lieu, les militant·es ont appris que leur avis d'éviction avait été beaucoup plus rapidement émis que ceux faits pour des occupations sans caractère politique. Alors que ce processus pouvait prendre des semaines, le leur avait pris quelques jours à être autorisé.

Ces événements deviennent le lieu de plusieurs stratégies de contrôle de la part d'acteurs différents : police, élu·es, propriétaires, mais également médias dans la manière sensationnaliste de couvrir un événement comme l'expulsion des campements ou de ne jamais couvrir les actions liées à l'aide sociale.

Le contrôle de mouvements étudiants et anarchistes est souvent expliqué par l'image de radicalité qui leur est apposée ; peu importe leurs actions réelles. Pour les groupes communautaires, cette image ne colle pas très bien. Il semble qu'un profilage social des personnes vulnérabilisées expliquerait le contrôle d'actions durant lesquelles elles gagnent une autonomie politique, les sortant des marges dans lesquelles elles sont maintenues. L'incompréhension de la mission de l'organisation communautaire et la place qu'elle prend en perturbant l'ordre établi expliqueraient les stratégies de contrôle à leur égard lors de mobilisations à caractère politique visant une plus grande justice sociale.

## **ACTIVITÉ DANS L'ESPACE PUBLIC**

Les entretiens effectués indiquent que plusieurs groupes se sont fait restreindre l'accès à l'espace public à partir de règlements qui sont parfois utilisés de manière erronée, qui ne sont plus valides ou encore inventés. Ici, la réglementation municipale et le Code de la route sont utilisés de manière discrétionnaire pour limiter l'usage de l'espace public par les groupes qui souhaitent y manifester ou y rendre visible des inégalités sociales. Les deux extraits qui suivent expliquent l'expérience de tractage et d'affichage des groupes interrogés :



On est allé sur la place du marché public à Gaspé pour passer des tracts qui invitent à la manifestation pour la fête du Travail. La gérante nous a demandé de partir, mais on lui a dit qu'on restait. Si la Cour suprême dit qu'un groupe peut passer des tracts à l'aéroport pour un projet de république du Canada, je peux certainement aller sur une place publique. Elle m'a envoyé la police à qui j'ai dit la même chose. Ils m'ont donné un ticket lié à la défense de manifester sans autorisation du conseil municipal. [...] Peu de temps après, le règlement municipal a été modifié pour y inclure plus d'exemples, dont un disant que si l'espace public est réservé, on ne peut pas y faire de manifestation politique. Cet article devrait porter mon nom. C'est exactement ce qu'on a vécu. Je considère que la mise en place même d'un règlement de cet ordre-là, c'est une manière d'intimider.

(Enviro Plus)





Des membres d'un comité logement ont fait en 2020 de l'affichage pour notre campagne d'information sur la manière de refuser une hausse de loyer. Quand ils se sont fait interpellés, la police a dit qu'ils ne devaient pas faire d'affichage, sauf dans les lieux reconnus à cet effet. Même s'ils n'ont pas eu d'amende, les participants étaient quand même un peu traumatisés, la police est intervenue de manière assez ferme à leur égard. [...] Les membres des comités logements sont souvent vulnérables, mal logés, avec des revenus pas très élevés. Ils ont parfois vécu des situations de profilage par le passé. Ils peuvent rapidement devenir tendus quand la police est là et il faut planifier nos activités en fonction de cette peur. (RCLALQ)



Quatre autres témoignages rapportent des situations similaires. Il est à noter que tout particulièrement dans le cas de l'affichage à Montréal, une jurisprudence spécifique que le règlement sur l'affichage ne peut pas être utilisé pour donner des constats d'infraction, justement à cause du manque d'espaces prévus à cet effet dans la ville [5]. Les travaux de la Ligue des droits et libertés [6] sur l'usage des règlements municipaux pour limiter l'action collective dans l'espace public et privé témoignent de l'importance du palier municipal dans le contrôle de la contestation. Leur rapport fait état de plusieurs règlements dont la constitutionnalité pourrait être mise en cause si une poursuite était entamée.

Les entretiens effectués soulignent également que bien que certains règlements utilisés pour limiter le droit de manifester aient été invalidés par la cour, les autorités politiques, juridiques et policières ne relaient que peu l'information et tendent tout de même à les utiliser.

Ces extraits indiquent également que sans remise de constat, la police peut tout de même bloquer ou empêcher une action en invoquant des règlements, valides ou non. C'est le cas pour plusieurs manifestations organisées dans différentes régions du Québec par des groupes souhaitant mettre de l'avant des problématiques liées au racisme, aux compressions dans les services publics, à l'anticapitalisme ou à l'environnement. Alors que ces groupes font d'autres manifestations qui se déroulent sans embûches sur des enjeux similaires, certaines d'entre elles reçoivent un traitement différent qui empêche la réalisation de l'action et qui a parfois des effets à long terme sur l'organisation et ses membres :



En 2016, on a créé une carte touristique de l'austérité à Québec. Notre point de départ était le port de croisière pour déranger, même s'il y avait peu de bateaux accostés. La police nous a bloqué l'accès en disant qu'on ne prendrait pas la rue. Pourtant, on leur a remis l'itinéraire et toutes les informations demandées. Parfois, ils nous disent qu'on n'est pas assez pour prendre la rue, mais là on était 150. Puisque personne ne s'est fait arrêter, mais qu'on voulait prouver le traitement injuste, on a fait un recours collectif qui est tombé à cause de complexifications juridiques. C'est le genre de dossier dont on n'a pas besoin dans le sens où ça prend beaucoup d'énergie. On n'a ni les ressources juridiques ni les ressources financières pour accoter ce genre d'offensive là. (REPAC).



[5] *Singh c. R.*, 2010 QCCA 1340 (CanLII)

[6] Ligue des droits et libertés. (2021). *Droit de manifester | Interdiction d'affichage*. <https://droitdem manifester-ldl.uqam.ca/avant/interdiction-d'affichage/>

Que les groupes collaborent ou non avec la police ou qu'ils donnent l'ensemble des informations requises par les règlements municipaux ou non, rien ne garantit de pouvoir marcher. Ils soulignent également recevoir des appels de la police qui demandent des informations sur leurs actions. À défaut de contrôler en utilisant des réglementations liées à l'action, des groupes ont remarqué que la police distribue souvent à la fin de manifestations ou d'autres actions dans l'espace public des constats d'infraction pour des délits mineurs comme traverser à une lumière rouge ou avoir une voiture mal immatriculée ; ce qu'ils interprètent comme une manière de punir autrement l'activité politique.

Plusieurs groupes se sont également rendu compte d'une présence policière tout au long de leur trajet de manifestation, pourtant non divulgué. Ce genre de pratiques les amènent à questionner la présence policière et s'interrogent sur des pratiques potentielles de surveillance à leur égard. D'autres formes de contrôle ont également été relevées, dont la brutalité policière et la diffusion d'une représentation erronée de dangerosité auprès du voisinage.

Il semble qu'au-delà du danger réel que pose la défense collective des droits, les jugements de valeur à l'égard de ce moyen et des causes défendues expliquent le traitement reçu. Cette hypothèse est également avancée par la Ligue des droits et libertés dans son analyse de l'application différenciée du règlement P6 [7]. Des 139 manifestations sans itinéraire divulgué entre 2013 et 2014, seulement 23 d'entre elles avaient été réprimées, soit celles liées à des causes jugées moins légitimes par la police comme l'environnement, la brutalité policière ou l'anticapitalisme.

Le contexte, finalement, semble faire varier l'ouverture aux actions politiques dans l'espace public. Durant une période touristique, par exemple, il semble plus difficile de mener une action qui, autrement, ne serait pas contrôlée.

Alors que les groupes qui font de la défense collective de droits ont le mandat de rendre visible des injustices, notamment en mobilisant les collectivités et en assurant une présence dans l'espace public, les pratiques de contrôle peuvent nuire à leur capacité de remplir ce mandat.

[7] Chicoine-MacKenzie, L., Filion, N., Fortin, V., Khelil, L., Lemonde, L., Morin, A. D., & Poisson, J. (2015). *Manifestations et répressions : Points saillants du bilan sur le droit de manifester au Québec*. Ligue des Droits et Libertés. [http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/rapport\\_manifestations\\_repressions\\_ldl.pdf](http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/rapport_manifestations_repressions_ldl.pdf)

Lemonde, L. (2019). *Le droit de manifester au Québec. Les règlements municipaux sous la loupe*. Ligue des droits et libertés et Service aux collectivités de l'UQAM. [https://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/2020/02/guide\\_reglement\\_municipaux\\_sous\\_la\\_loupe\\_couleur.pdf](https://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/2020/02/guide_reglement_municipaux_sous_la_loupe_couleur.pdf)

# LES EFFETS SUR LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS



## Précarisation de l'activité politique subséquente

- Modification ou arrêt d'un type d'action
- Fin des activités d'un groupe
- Dépolitisation des actions d'un groupe
- Changement d'implication de l'individu
- Expertise nécessaire pour participer aux actions
- Fin de la participation des personnes les plus vulnérables
- Démobilisation, perte d'intérêt
- Difficulté à réagir
- Difficulté à repasser à l'action
- Manque de volonté pour gérer des événements
- Sortie de la logique d'organisation communautaire



## Représentations sociales

- Exposition médiatique
- Alimentation des préjugés
- Représentation de dangerosité apposée au groupe
- Représentation négative reproduite dans l'espace public



## Effets physiques, juridiques et matériels

- Action empêchée
- Blessure physique
- Bris de matériel
- Perte d'emploi
- Effets financiers
- Judiciarisation
- Démarches juridiques



## Intensification de l'engagement

- Création de nouveaux savoirs
- Création de nouveaux ateliers ou formations
- Création de nouvelles pratiques
- Soutien entre membres
- Augmentation de la culture de sécurité



## Effets psychologiques et socioaffectifs

- Frustration
- Colère
- Impuissance
- Épuisement
- Dépression
- Paranoïa
- Peur
- Perte du sentiment de sécurité
- Trauma
- Consommation et automédication
- Dignité affectée
- Agentivité affectée
- Sentiment d'appartenance affecté
- Besoin de reconnaissance affecté



## Intériorisation des normes

- Normalisation du contrôle
- Hausse du seuil de tolérance au contrôle
- Intégration de l'argumentaire et des pratiques de l'instance en situation de pouvoir
- Conflit dans le groupe
- Conflit entre groupes

Les groupes qui font de la défense collective des droits vivent plusieurs effets différents des stratégies de contrôle de l'activité politique. Les résultats de l'analyse effectuée indiquent un vaste champ d'impacts, autant sur les personnes participantes et militantes que sur les employé-es, l'organisation et la mission des groupes. Les effets sont également à différents niveaux de gravité et de durabilité. Certains se vivent dans l'immédiat, alors que d'autres s'échelonnent à moyen, voire à long terme.

Dans une seule situation, plusieurs effets sont généralement provoqués. Ces effets cumulatifs, qui sont mentionnés dans la majorité des témoignages reçus, indiquent que le contrôle vécu affecte la dignité et l'agentivité des personnes qui se mobilisent pour défendre leurs droits.

Pour les personnes qui s'impliquent dans la défense collective des droits, surtout du milieu communautaire, il n'est pas nécessaire d'avoir vécu soi-même une forme de contrôle pour en vivre les effets. Voir une forme de répression ou entendre parler de formes de surveillance, par exemple, est suffisant pour figer les gens et refroidir leur volonté de contestation sociale. Au-delà des actes réels à leur endroit, les militant-es souvent vulnérabilisés et fragilisés par le poids d'inégalités sociales ont du mal à repasser à l'action lorsque le prix de la défense des droits semble si élevé.

Nous exposons six manières dont sont affectés les groupes et les individus par des stratégies de contrôle.

## **1 ÉNERGIVORE**

L'un des effets principaux et les plus généralisés des stratégies de contrôle de la défense collective des droits est le caractère énergivore de la gestion des effets. Les suites juridiques, financières et psychologiques demandent du temps, des ressources et de la disponibilité, notamment aux salarié-es. Bref, tout ce dont la plupart des groupes manquent déjà.

Les dossiers juridiques suivant une arrestation, par exemple, ou encore un recours collectif suivant un encerclement de masse sont souvent longs et compliqués à mener, particulièrement pour des groupes dont il ne s'agit pas de la spécialisation et qui n'ont pas de budget alloué à ces démarches. Les groupes doivent donc réorienter des fonds, du temps et de la disponibilité réservée à leur plan d'action annuel initial.

## **2 EFFETS PHYSIQUES, JURIDIQUES ET MATÉRIELS**

La brutalité, la surveillance et la judiciarisation découlant du contrôle de la défense collective de droits ont des effets immédiats et matériels, comme les blessures et l'arrestation. Ils ont également des effets à long terme comme la gestion d'un procès, la perte d'emploi, l'endettement ou encore des limitations physiques soit permanentes, soit demandant plusieurs interventions professionnelles coûteuses et handicapantes.

Alors que les gens se dirigent vers la défense collective de droits par volonté de s'engager, ces effets les dissuadent de repasser à l'action.

Viviane Michel, présidente de Femmes autochtones du Québec de 2012 à 2021, souligne l'importance du colonialisme et du racisme dans la manière de brutaliser, dans le type de suites judiciaires qui sont vécues et dans l'argumentaire utilisé à l'égard des communautés des Premières Nations et Inuit. L'exemple des formes de contrôle vécues durant le blocage d'une route afin d'empêcher un projet d'extractivisme est donné pour démontrer les conséquences sur plusieurs années :

« Avec l'autorisation du propriétaire, on a occupé durant deux semaines un terrain stratégiquement placé pour éviter le détournement de la rivière Carheil Pékans. [...] Malgré le papier d'autorisation que j'avais en main, on a été expulsé à 4h du matin. Il y avait de la police partout et on nous a embarquées en hélicoptère. On nous a premièrement amenées au dispensaire de Uashat parce qu'ils voulaient placer nos enfants. Grâce à une entente, on a pu décider où ils seraient temporairement placés puisque les femmes étaient incarcérées une nuit afin de passer en cour le lendemain. Nos conjoints ont eu des amendes de 3 000 à 6 000 dollars et des peines d'emprisonnement allant jusqu'à six mois. Notre conseil de bande a également fait une injonction de 30 ans interdisant l'occupation de ce terrain. Même si on a gagné notre bataille, on a eu des dossiers criminels parce qu'on a voulu protéger notre terre mère. Donc c'est tout ça l'héritage qu'on a eu de cette action. Ça nous rappelle qu'il faut rester tranquille, que malgré nos convictions, il ne faut pas être actives. »

L'implication de la DPJ aurait-elle eu lieu pour une arrestation de masse à Montréal dans laquelle des parents étaient présents? Aurait-on vu des peines de plusieurs mois dans des circonstances similaires? Est-ce qu'une injonction de plusieurs décennies serait autorisée pour une action menée par des personnes allochtones? Bien que nos données ne permettent pas de tirer de conclusions définitives à cet égard, il en ressort un traitement particulièrement dur de l'action politique et on peut suspecter que les rapports coloniaux et le racisme systémique structurent le déploiement des stratégies de contrôle.

### **3 EFFETS PSYCHOLOGIQUES ET SOCIOAFFECTIFS**

Le contrôle de la défense collective de droits a des effets psychologiques et socioaffectifs qui démobilisent et découragent le passage à l'action. Pour y faire face, les groupes doivent y investir du temps afin d'aborder individuellement et collectivement les effets provoqués.

Les entretiens effectués soulignent que l'expérience directe ou indirecte de contrôle, de la surveillance, du traitement médiatique diffamatoire ou encore de la judiciarisation demande souvent plusieurs mois, voire plusieurs années, pour en neutraliser les effets avec les participant-es ou les militant-es.

Peu importe leur degré d'intensité ou d'intentionnalité, les différentes stratégies de contrôle peuvent provoquer des émotions telles que la colère et la frustration. La peur d'être blessé-e, d'être déporté-e, la peur que le financement soit coupé, la peur de se faire intimider, judiciariser ou arrêter démobilise de manière suffisamment répandue dans le milieu de la défense de droits pour que l'ensemble des groupes interrogés en discute durant leurs entretiens. Il ressort également de notre étude que plusieurs personnes ont des pratiques d'auto-médicamentation pour tenter de gérer un trauma ou une dépression à la suite d'une expérience vécue de contrôle.

Dans le but de collectiviser les expériences, les réflexions et guérir les traumatismes, les groupes vont mettre en place des formations supplémentaires, des retours réflexifs et des ateliers de discussion. Si ce type d'activité est notamment partie prenante de la logique d'éducation populaire des groupes communautaires, l'ajout de sujets à traiter fait dériver les plans d'action annuels de leur focus initial. Réussir en plus à aborder d'autres enjeux comme l'inégalité d'accès à l'assurance-chômage, la violence conjugale ou la stérilisation forcée des femmes des Premières Nations et Inuit devient difficile, voire irréaliste. En ce sens, la gestion des effets détourne des enjeux dont les groupes tentent de se saisir.

### **EFFETS DE LA SURVEILLANCE**

La surveillance semble varier selon que le groupe soit identifié comme radical ou identifié comme pouvant donner des informations sur des groupes plus radicaux.

Dans les deux cas, la surveillance amène des impressions de harcèlement, des émotions comme la peur et peut provoquer de la paranoïa. Les groupes se retrouvent à devoir augmenter le niveau de confidentialité entourant les informations partagées, mais développe également plus de mécanismes de vérification avant d'inclure de nouvelles personnes. Alors que la défense de droits se veut une approche basée sur l'inclusion et l'accueil, les effets de la surveillance affectent l'ouverture au reste de la population.

« La ligne avec la paranoïa est mince, il faut faire attention parce que ça peut immobiliser et ça c'est dangereux. C'est utile d'avoir une bonne culture de sécurité, mais ça peut rebuter les gens qui arrivent dans le groupe. COBP »

« On sait qu'on a déjà été infiltré. Maintenant, même si on organise des trucs 100% légaux, ça ajoute un stress. Même nos formations risquent d'attirer des flics ou des gens d'extrême droite qui tentent de nous démoniser ensuite sur le web. Autant la répression politique que le profilage joue sur notre capacité à s'organiser. CLAC »

Différents cas d'infiltration policière, soit durant une action, soit à long terme en s'impliquant dans un groupe ont pu être documentés au fil des ans. Cette surveillance est expliquée par la représentation de dangerosité et les idées politiques dites radicales des groupes.

Il suffit d'avoir entendu parler de ces cas pour avoir peur d'être surveillé et développer une culture de sécurité qui devient contraignante.

## **4 L'IMPACT DES REPRÉSENTATIONS**

La diffusion de représentations sociales et médiatiques basées sur le profilage de l'action politique favorise un traitement asymétrique des groupes et des individus, affectant la reconnaissance des populations visées et des enjeux abordés.

Étant donné que les personnes qui s'impliquent dans le milieu communautaire sont déjà fréquemment vulnérabilisées par leur statut socio-économique, par le profilage social, racial ou généré, par le capacitisme ou l'âgisme, leur prise de parole est souvent encore plus difficile à faire entendre.

Se croisent donc des représentations négatives de la militance (trop radicale, extrémiste, écoterroriste) et des représentations sociales stigmatisantes pesant déjà sur une grande partie des personnes qui font de la défense de droits.

Recevoir un commentaire péjoratif de la part d'un·e élu·e, entendre dans un média un reportage basé sur des préjugés ou encore lire une chronique ridiculisant la cause que l'on défend est dommageable individuellement et collectivement.



Les médias vont faire un joli portrait de la Guignolé, mais s'ils parlent des personnes assistées sociales, on entend rapidement des termes comme paresseux, parasites, on nous imagine comme l'émission Les Bougons. Ils pensent que si tu es sur l'aide sociale, c'est parce que t'es quelqu'un qui aime vivre sur le bras des autres, alors que c'est tout le contraire. À côté de ça, les bandits à cravate peuvent s'exprimer dans les médias et ils n'auront jamais les mêmes contraintes que nous. On nous traite constamment comme des voleurs, mais il n'y a aucun groupe de la population qui accepterait 5% de ce que l'aide sociale exige de nous : c'est épier la vie privée des gens, c'est demander des états de compte constant, c'est le stress permanent. C'est une violence qui devient insupportable et on ne peut la crier nulle part. (OPDS)



La diffusion de ces représentations en vient à affecter la dignité et l'agentivité des participant·es, les ramenant constamment à une position subordonnée, de laquelle ils et elles tentent justement de sortir en abordant collectivement les causes des inégalités vécues.

Alors que le propre du milieu communautaire est de créer un espace dans lequel reprendre un pouvoir sur sa vie et collectiviser les impacts des problèmes sociaux, les stratégies de contrôle qui reproduisent des représentations faussées affectent le rapport à la société et la possibilité de s'y projeter comme acteur politique crédible et légitime.

Ce faisant, des personnes déjà vulnérables le sont encore plus, obligeant les participant·es à constamment négocier leur rapport à la société et la reconnaissance qu'il est possible d'y trouver.

## **5 INTÉRIORISATION DES NORMES**

L'expérience du contrôle de l'activité politique et surtout sa répétition ou son addition mène plusieurs groupes et individus à intégrer les pratiques et l'argumentaire des instances qui les contrôlent, de sorte à normaliser et minimiser le contrôle qu'ils vivent et ses effets.

Cette tendance a deux répercussions. Tout d'abord, elle hausse le seuil de tolérance des groupes vivant du contrôle. Deuxièmement, elle reproduit dans les groupes et entre les groupes un contrôle de l'action politique, sans qu'aucune mesure coercitive n'ait besoin d'être préalablement appliquée.

Au regard des entretiens effectués, il semble que les moments les plus intenses de contrôle comme la crise d'Oka, le Sommet des Amériques en 2001 ou la grève étudiante de 2012 deviennent des points de référence de ce à quoi le contrôle ressemble, ayant pour effet de minimiser les situations qui ne sont pas aussi violentes et visibles.

Le tout a pour effet d'élever le seuil de tolérance des groupes, mais également de la société civile à l'égard des stratégies de contrôle, des interventions médiatiques, policières et des enjeux judiciaires.

Cette internalisation des normes de contrôle a en plus pour effet de créer des conflits dans et entre les groupes à propos du niveau de radicalité et des stratégies utilisées.

« Il y a des clivages entre les groupes par rapport au type d'action et au rapport à la police qui finissent par être incompatibles. Par peur, des groupes finissent souvent par ralentir l'organisation d'actions communes et diminuer notre impact. Malheureusement, sur une table de concertation, ce sont souvent les groupes qui travaillent auprès des populations les plus marginalisées qui mettent les freins. Il y a des types de groupe communautaire qui sont dans une relation tellement de proximité avec la police qu'ils peuvent difficilement continuer d'être des acteurs de protestation ou d'opposition. Ça finit par affaiblir le milieu. (LDLQc)

Ces effets sont particulièrement percutants quant à l'enjeu de la divulgation de l'itinéraire de la manifestation à la police :

En 2016, on a fait deux manifs du 1er mai en Outaouais parce que le milieu syndical ne pouvait pas se rallier aux idées lancées par le communautaire qui refusait de donner son itinéraire. C'est une forme de désolidarisation qui a également mené à dissoudre le Réseau de Vigilance. L'enjeu de l'itinéraire a créé des conflits entre des groupes qui collaborent depuis des années. Les groupes ont décidé qu'ils ne pouvaient plus travailler ensemble parce qu'ils ne voyaient pas de la même manière ce qui était relié à la façon d'organiser les manifs et l'action directe. (TROVEPO)

Au final, cette forme d'intégration d'une norme basée sur le contrôle rend encore plus difficile la solidarité contre les injustices sociales et le rapport de force qu'il est possible d'en tirer.

## **6 SOLIDARITÉ ET INTENSIFICATION DE L'ENGAGEMENT**

Les effets des stratégies de contrôle peuvent parfois sembler contradictoires. La littérature documente qu'à la suite des événements de répression, par exemple, certaines personnes intensifient leur engagement et développent davantage leur curiosité et leurs connaissances d'enjeux sociaux et politiques. L'expérience de contrôle peut également renforcer un réseau, développer de nouveaux liens ou encore introduire une personne à une nouvelle forme de contestation sociale. C'est notamment le cas avec des personnes qui s'investissent dans la défense juridique de causes sociales, liées au profilage ou à la répression.

Selon les ressources internes des individus, le réseau qui les accompagne et le soutien reçu, subir les effets de stratégies de contrôle peut parfois amener à développer de nouvelles connaissances, voire des spécialisations ou une réorientation professionnelle. Il y a donc des stratégies de résistance au contrôle qui peuvent prendre plusieurs formes. Là n'était pas l'objet de ce rapport et c'est pourquoi nous développons peu sur cet aspect qui demanderait, à lui seul, un autre rapport.

Il reste que les effets liés à la résilience, la solidarité et la collectivisation sont généralement accompagnés d'autres effets nuisibles aux individus et aux groupes. Toutes les stratégies de contrôle de l'activité politique, qu'elles le fassent volontairement ou non, ont des effets négatifs, dommageables et dangereux pour les individus, les groupes, leur mission et, plus largement, pour la possibilité d'agir collectivement dans une perspective de justice sociale.

## QUELLE PLACE POUR LA JUSTICE SOCIALE?



En défense de droits, on n'a pas le choix d'être dans la rue, on n'a pas le choix d'être visible, on n'a pas le choix de faire des actions pis de déranger. C'est ça notre rôle. C'est dans l'action qu'on peut faire voir qu'on n'est pas d'accord, mais ça sert aussi à aider les gens à s'organiser. C'est cet espace-là qui est plus difficile à avoir quand on contrôle l'action collective. On peut moins être présents dans les quartiers, on peut moins être présent dans les places publiques, on peut moins occuper l'espace, aller rencontrer du monde qu'on ne rencontre pas sinon.

(REPAC)



Pour les groupes qui font de la défense collective des droits, nos conclusions sont alarmantes. En tenant compte de la temporalité des effets, notre étude démontre que les conséquences des stratégies de contrôle de l'activité politique ont des effets à court et à long terme qui s'articulent entre l'individu, son groupe et la mission dans laquelle il s'inscrit.

Pris dans des formes d'encadrement et de contrôle de la part de multiples acteurs, les groupes, au final, peinent à faire de la défense collective des droits, même lorsque celle-ci est légale et peu subversive. Cette dynamique met notamment en péril une branche clé du milieu communautaire. Par le biais de la répression indirecte, de l'intimidation, de la surveillance, de la manipulation et de la facilitation sélective, l'activité politique est contrôlée, voire diminuée et inhibée. Même si le contrôle est involontaire, de faible intensité ou très ponctuel, il laisse des traces déterminantes sur les trajectoires individuelles et collectives.

L'ampleur des effets analysés en vient à questionner l'espace réel des personnes vulnérabilisées pour agir comme acteur politique et diminuer les injustices qui les placent dans une position subordonnée.

Les stratégies de contrôle exercées à l'égard des groupes ont pour effet de les sortir de leur mission de défense collective des droits ou de limiter le potentiel de cette mission.

# OUTILS ET PISTES FUTURES

Voici quelques-uns des recours que certains groupes ont pris afin de contester les effets des stratégies de contrôle à leur égard et pour faire en sorte que ces situations ne se reproduisent plus :

## AVIS JURIDIQUE POUR DÉMONTRER LE PROFILAGE

Le profilage social a pu être reconnu juridiquement grâce, notamment, à un avis juridique à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) en 2009. De la même façon, obtenir un avis juridique sur une ou plusieurs stratégies de contrôle liées au profilage politique permettrait d'obtenir une reconnaissance légale de ce phénomène et, possiblement, d'en combattre quelques manifestations.

## GUIDE POUR CONTESTER UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

La Ligue des droits et libertés a créé un outil qui détaille les étapes pour faire invalider un règlement municipal qui semble inconstitutionnel. Il s'agit d'une formule ayant déjà fonctionné qui permettrait d'enlever des règlements utilisés pour contraindre l'action politique dans l'espace public [8].

## DROIT DE MANIFESTER

Voici un site qui rassemble toute l'information sur le droit de manifester. On y apprend s'il faut donner son itinéraire ou non, comment s'occuper d'un constat d'infraction, les enjeux de la manifestation pour les personnes migrantes, ce qu'implique la désobéissance civile et plus encore [9].

## RECOURS COLLECTIF POUR ARRESTATIONS INJUSTIFIÉES

Plusieurs recours collectifs ont déjà été menés pour rendre justice à des personnes lésées dans le cas d'arrestations de masse et pour en faire reconnaître le caractère illégitime. Ces démarches sont souvent longues, compliquées et elles ne sont pas nécessairement fructueuses. L'un des moyens de les entamer est de le faire avec le soutien d'autres instances, par exemple en recherche ou spécialisées en droits de la personne. Soulignons par ailleurs le succès en 2023 de 16 recours collectifs contre la Ville de Montréal et son service policier pour pratiques illégales d'arrestations massives, lesquels ont mené à d'importantes compensations financières et à des excuses publiques.

[8] Lemonde, L. (2019). *Le droit de manifester au Québec. Les règlements municipaux sous la loupe*. Ligue des droits et libertés et Service aux collectivités de l'UQAM. [https://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/2020/02/guide\\_reglement\\_municipaux\\_sous\\_la\\_loupe\\_couleur.pdf](https://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/2020/02/guide_reglement_municipaux_sous_la_loupe_couleur.pdf)

[9] Ligue des droits et libertés. (2021). *L'exercice du droit de manifester*. <https://droitdemanifester-ldl.uqam.ca/>

## **SORTIES PUBLIQUES, CAMPAGNE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX**

Les sorties publiques sont au cœur des moyens pour dénoncer les effets des stratégies de contrôle et la responsabilité des acteurs en situation de pouvoir afin de changer leurs pratiques. Par ailleurs, l'organisation d'une conférence de presse, par exemple, peut être exigeante et nuire a posteriori au groupe. Tous les groupes n'ont également pas les ressources pour se faire entendre; c'est le propre de la mise au silence qui garde à la marge la défense de droits.

Faire appel à des groupes ayant plus de moyens, à des centres de recherches ou encore à des instances sympathisantes peut éviter d'ajouter une charge aux groupes souvent d'emblée débordés et, possiblement, obtenir une couverture médiatique ou susciter un intérêt dans la société.

## **FORMATION ANNUELLE OFFERTE AUX GROUPES**

Dans une perspective d'éducation populaire, nous pensons qu'il serait pertinent que le milieu de la recherche offre des formations annuelles sur les stratégies de contrôle et sur leurs effets. À notre connaissance, la formule n'existe pas. Nous pensons par ailleurs qu'il serait utile de la créer pour informer en continu, à long terme, les groupes de défense collective des droits, mais également les instances en situation d'autorité qui nuisent à la contestation sociale. Dans le même esprit, une consultation des groupes pourrait donner lieu à une série de recommandations que le milieu de la recherche pourrait ensuite présenter dans différentes instances.